

**FINANCES – INSTAURATION D’UNE POLITIQUE
COMMUNAUTAIRE D’ABATTEMENTS A LA TAXE
D’HABITATION**

Le Conseil communautaire décide :

- De fixer les taux de l’abattement pour charge de famille à 20% pour les deux premières personnes à charge et 25% pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge
- D’instituer un abattement général à la base au taux 15%
- D’instituer un abattement spécial à la base au taux 10%
- D’instituer un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides au taux 10%
- De supprimer la correction des abattements liés au transfert de la part départementale de taxe d’habitation

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – DESIGNATION
DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COTES D’ARMOR**

Le Conseil communautaire désigne :

- Comme délégués titulaires :
 - o M. Jean-Pierre OMNES
 - o M. Jean-Luc BARBO
 - o M. Loïc DERON
 - o M. Daniel BARON
 - o M. Yvon BERHAULT
 - o M. Daniel GESBERT
 - o M. Didier YON
- Comme délégués suppléants :
 - o M. Loïc CAURET
 - o M. Thierry ANDRIEUX
 - o M. Jean-Pierre CARLO
 - o M. Yves LEMOINE
 - o Mme Christiane GUERVILLY
 - o M. Jean HERVÉ
 - o M. Edmond HERVÉ

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – DESIGNATION
DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE DE L’EAU DU
SAGE « ARGUENON BAIE DE LA FRESNAYE »**

Le Conseil communautaire désigne pour siéger à la Commission Locale de l’Eau du SAGE « Arguenon Baie de la Fresnaye » :

- Jean-Luc BARBO
- Yves LEMOINE
- Jean-Pierre OMNES
- Jean-Pierre CARLO
- Daniel PAULET

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – DESIGNATION
DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE DE L’EAU DU
SAGE « BAIE DE SAINT-BRIEUC »**

Le Conseil communautaire désigne pour siéger à la Commission Locale de l’Eau du SAGE « Baie de Saint-Brieuc » :

- Jean-Luc BARBO
- Daniel BARON
- Jean-Luc DUBOS
- Jean-Pierre OMNES
- Didier YON
- Christophe ROBIN
- Armand GUERIN
- Christian LUCAS
- Gilbert JANVIER

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – DESIGNATION
D’UN DELEGUE – FERME D’ANTAN DE PLEDELIAC**

Le Conseil communautaire désigne en qualité de représentant :

- Comme titulaire : Sylvain OREAL
- Comme suppléant : Jean MEGRET

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – DESIGNATION
DES DELEGUES A LA SCIC-ENR (SOCIETE COOPERATIVE
D’INTERET COLLECTIF-ENERGIES RENOUVELABLES) DU PAYS
DE RANCE**

Le Conseil communautaire désigne :

- Jean-Pierre CARLO comme délégué titulaire
- Jean-Luc BARBO comme délégué suppléant

Le Conseil communautaire approuve la reprise par Lamballe Terre & Mer des 1 600 € de parts sociales détenues dans la SCIC-ENR par les communautés de communes historiques.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – SYNDICAT
MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LAC DE JUGON –
DESIGNATION DES DELEGUES**

Le Conseil communautaire désigne :

- Guy CORBEL
- Jean MEGRET

**DEVELOPPEMENT SOCIAL – REHABILITATION D’UN
BATIMENT POUR L’ACCUEIL D’ASSOCIATIONS CARITATIVES
– DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil communautaire :

- Valide le plan de financement de l’opération de réhabilitation d’un bâtiment pour l’accueil d’associations caritatives à Lamballe
- Sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention à hauteur de 20% du montant de l’opération au titre du contrat départemental du territoire
- Sollicite toute subvention mobilisable pour ce projet, en particulier auprès de l’Etat

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE FORFAITAIRE A
L’INSTALLATION ET A LA REPRISE D’EXPLOITATIONS
AGRICOLAS**

Le Conseil communautaire décide de la généralisation à l’ensemble du périmètre de Lamballe Terre & Mer, de l’aide à l’installation et à la reprise d’exploitation agricole.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE FORFAITAIRE A L'INSTALLATION ET A LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES – M. ALLAIN

Le Conseil communautaire décide d'octroyer une aide de 3 000 € à M. ALLAIN pour son projet.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE FORFAITAIRE A L'INSTALLATION ET A LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES – MME KERMEUR

Le Conseil communautaire décide d'octroyer une aide de 3 000 € à Mme KERMEUR pour son projet.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES PME – SOCIETE GUEGUEN COUVERTURE

Le Conseil communautaire décide d'octroyer une aide de 25 000 € à la société Gueguen Couverture pour son projet.

NUMERIQUE – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2014-2017

Le Conseil communautaire :

- Approuve la prolongation de la convention de partenariat SIG pour l'actualisation et le développement du système d'information géographique jusqu'au 31 décembre 2017
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération
- Adopte l'avenant n°1 à la convention de partenariat SIG pour l'actualisation et le développement du système d'information géographique
- Autorise Monsieur le Président à verser, à compter du 1^{er} juin 2017, au PETR du Pays de Saint-Brieuc, la cotisation proratisée
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 2014-2017

ENFANCE ET JEUNESSE – OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS CULTURE LOISIRS – CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2017

Le Conseil communautaire décide de valider la convention d'objectifs avec l'OISCL pour l'année 2017 pour son intervention sur les communes de Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias et Trémeur et autorise le Président à signer cette nouvelle convention.

EAU ET ASSAINISSEMENT – ACQUISITION D'UN TERRAIN A LANDEHEN POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE RELEVEMENT DES EAUX USEES

Le Conseil communautaire décide d'acquérir ce terrain pour un prix d'achat de 10 €/m² et dit que les frais de géomètre, d'actes et d'enregistrement sont supportés par la collectivité.

EAU ET ASSAINISSEMENT – ACQUISITION D'UN TERRAIN A POMMERET POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE RELEVEMENT DES EAUX USEES

Le Conseil communautaire décide d'acquérir ce terrain pour un prix d'achat de 1,5€/m² et dit que les frais de géomètre, d'actes et d'enregistrement sont supportés par la collectivité.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MIEUX NATURELS – REMPLACEMENT DES OUVRAGES HYDROLIQUES DES PONTS-NEUFS

Le Conseil communautaire :

- Approuve l'avant-projet présenté
- Autorise Monsieur le Président à solliciter toute subvention mobilisable pour ce projet, en particulier auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, de l'Agence de l'Eau
- Sollicite EDF afin qu'elle prenne en charge les coûts relatifs à ses propres installations, au franchissement par l'anguille et à la gestion du débit réservé
- Autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – CONVENTION AVEC LA FEDERATION DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FGDON22)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec la FGDON.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE L'ARBRE CHAMPETRE ET DE L'AGROFORESTERIE (AFAC-AGROFORESTERIE)

Le Conseil communautaire approuve l'adhésion de Lamballe Terre & Mer à l'AFAC-Agroforesterie et demande l'agrément des techniciens référents sur le bocage de Lamballe Terre & Mer (actuellement Catherine FAY et Rozenn GUILLARD).

URBANISME – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BAIE D'ARMOR AMENAGEMENT – PRISE DE PARTICIPATION DE PLOEUC-L'HERMITAGE – RENONCIATION AU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS PAR AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil communautaire décide de :

- Souscrire à la sollicitation de Ploeuc L'Hermitage d'entrer au capital de la Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement
- Renoncer à son droit préférentiel de souscription des 2 nouveaux titres émis par la Société Baie d'Armor Aménagement SPL au titre d'une augmentation de capital, société dont elle est actionnaire
- Prendre acte de la distribution de ces 2 nouveaux titres émis au profit unique de Ploeuc l'Hermitage – Collectivité Territoriale et nouvel associé dans la Société Baie d'Armor Aménagement SPL, par augmentation du capital social de 2 000 €
- Prendre acte également de l'effet dilutif de cette opération, ramenant ainsi son actionnariat à hauteur de 9,96% du nouveau capital
- Approuver la représentativité dans le nouveau capital social de la Société, par Ploeuc l'Hermitage à hauteur de 0,40% du nouveau capital social de 502 000 €

**URBANISME – CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE
RTE (RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE)
RACCORDEMENT DE LA COOPERL**

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention de servitude à intervenir avec RTE pour le passage d'une liaison électrique souterraine dans les parcelles appartenant à Lamballe Terre & Mer, cadastrées BE 90, BE 91, BE 92 et BE 158 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.